

Rubrique : Gestion des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.  
Objet : RETRAITES / Ouverture du portail numérique ENSAP  
Date : Février 2018  
Contact : Mme Régine PEYRON  
N° Tel : 04.92.56.57.55  
mél : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr

## Ouverture de l'Espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP)

La mise en œuvre de la réforme des pensions s'accompagne de l'ouverture d'un espace numérique sécurisé des agents publics (ENSAP) au 21 février 2018.

**Ce portail, intuitif et didactique, permet aux agents d'accéder à leur Compte individuel de retraite (CIR) qui enregistre tous les éléments relatifs aux données personnelles et données de carrière nécessaire au calcul de leur future retraite. Pour garantir la fiabilité des données au moment du départ en retraite, il est dans l'intérêt des agents de signaler toute erreur en suivant les instructions du site.**

Cet outil novateur intègre également les activités relevant d'autres régimes retraite.

- **A partir de 45 ans**, l'ENSAP permet aux agents d'effectuer des simulations sur leur fin de carrière avec la possibilité de faire varier les trois critères suivants : quotité de temps de travail, indice cible et date de départ.  
A ce niveau, les bonifications ne sont pas intégrées dans le calcul (bonifications pour enfants, pour services hors d'Europe....).
- **A partir de 55 ans**, un simulateur leur propose une évaluation du montant de leur future pension, incluant l'ensemble des bonifications. Leur compte individuel de retraite a en effet été complété par leur service de gestion dans le cadre de la préparation de l'estimation indicative globale (EIG).

A compter du 21 février 2018, les fonctionnaires de l'éducation nationale de notre académie pourront accéder à ce portail via le site internet :

<https://ensap.gouv.fr>

Le portail ENSAP, accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone ouvrira à terme un accès à l'espace rémunération, permettant de consulter les bulletins de paye.

**Vous trouverez en annexe la fiche d'information détaillée éditée par le service des retraites de l'Etat.**

## — Ensap.gouv.fr, c'est quoi ?

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

## — L'espace rémunération

Dans l'espace « Ma rémunération », les actifs peuvent consulter tous les documents relatifs à leur rémunération :

-  les bulletins de paye ou de solde
-  les attestations fiscales.

### Calendrier :

- Expérimentation progressive à partir d'avril 2017 (ministères économiques et financiers, ministère de la défense)
- Généralisation progressive à partir de mi 2018

**C'est important :** La date d'ouverture du service dépend de votre ministère.

A terme et en fonction de votre situation, quand l'espace rémunération vous sera ouvert, vous y trouverez tous vos bulletins de paye depuis décembre 2016. Ils seront conservés et accessibles sur [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) jusqu'à 5 ans après votre départ en retraite.

## — L'espace retraite

Dans l'espace « Ma retraite », les actifs et pensionnés de la fonction publique de l'État se voient offrir un bouquet de services mis à disposition progressivement.



En février 2018, les actifs auront accès à la consultation du compte individuel de retraite et à une offre de simulation du montant de la pension.



## Évolutions à venir

- la demande de correction du compte en ligne
- le suivi de la demande de départ en ligne



[retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr)  
[ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr)

 FINANCES PUBLIQUES  
RETRAITES  
DE L'ÉTAT

 FINANCES PUBLIQUES



## LE REGIME DES RETRAITES DE L'ETAT

*au service des agents de l'Etat,  
militaires et magistrats*

[ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr)



## — Votre compte individuel retraite

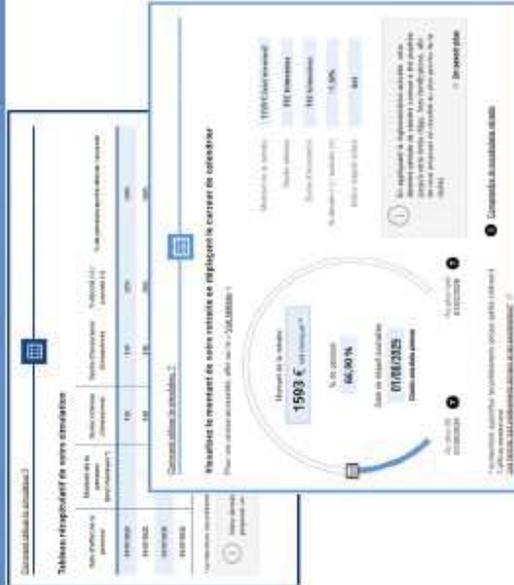
Le compte individuel de retraite regroupe toutes les informations qui serviront à calculer votre retraite.

### Que contient votre compte ?

Il contient les données suivantes :

- carrière
- grade
- nouvelle bonification indiciaire
- service national
- handicap
- bonifications
- enfants
- services antérieurs validés
- périodes rachetées
- pension militaire
- activités relevant d'autres régimes de retraite

Il est mis à jour annuellement par votre employeur. Les informations relatives à une année donnée sont disponibles à partir du mois de mai de l'année suivante.



### Quels résultats ?

- un montant de la pension estimée brut et net mensuel
- les durées d'assurance et de trimestres retenues pour le calcul
- les pourcentages de pension ainsi que de décote et surcote, le cas échéant

#### Bon à savoir

- Le site contient :
- des aides contextuelles :
- des FAQ

## Que faire de ces informations ?

A tout moment de votre carrière, vous pouvez vérifier que les informations sont complètes et exactes. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander les corrections :

- soit à votre employeur
- soit directement au service des retraites de l'État

**C'est important :** selon votre situation, [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) vous orientera vers le bon interlocuteur pour demander une correction de votre compte.

## Pourquoi les mises à jour en cours de carrière sont-elles importantes ?

- Un compte complet vous permet d'accéder au simulateur et d'obtenir une évaluation fiable du montant de votre retraite
- Il est plus facile de demander une correction immédiatement que de rechercher des justificatifs au moment de votre départ à la retraite dans plusieurs années

## Mon compte individuel de retraite de l'État

Résumé de votre situation au 31 décembre 2016

#### Bon à savoir

- [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) permet une utilisation optimale sur ordinateur, tablette et smartphone

## — Votre simulation

Le simulateur utilise les données du compte individuel de retraite pour évaluer le montant de votre retraite.

### Qui peut accéder au service de simulation ?

- Les agents civils de plus de 45 ans
- Les militaires de plus de 33 ans

**C'est important :** si vous ne pouvez pas accéder au simulateur, [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr) vous orientera vers d'autres offres de simulation.

### Comment ça marche ?

Le simulateur propose une première évaluation du montant de votre retraite sur la base des principes suivants :

- vos derniers grade et indice connus sont prolongés jusqu'à votre date de départ
- seules les NBI déjà perçues et les bonifications déjà connues sont prises en compte

Vous disposez d'une évaluation pour plusieurs dates de départ espacées de 6 mois en 6 mois entre :

- la date « au plus tôt » qui correspond à la date à laquelle les conditions d'un départ à la retraite sont remplies
- la date « au plus tard », pour les fonctionnaires civils, il s'agit de la limite d'âge prolongée de 3 ans ; pour les militaires, il s'agit de la limite d'âge ou, à défaut, la date du 54<sup>ème</sup> anniversaire

**C'est important :** la date « au plus tard » prend en compte une éventuelle prolongation de carrière, vérifiez que vous pouvez effectivement en bénéficier. Une prolongation n'est pas de droit et est soumise à accord de l'administration.

### Puis-je modifier la simulation ?

Vous pouvez affiner le résultat en modifiant plusieurs critères :

- choix d'un indice de fin de carrière
- choix de la quotité de temps de travail (hors militaires)
- choix d'une date de départ précise entre la date au plus tôt et la date au plus tard